

L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)



Côte d'Ivoire



Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués ni à la CE, ni aux institutions.

Le document est présenté dans une édition simple, pour un unique souci de style et de clarté.

MINISTERE DES EAUX ET FORETS
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

1. INTRODUCTION	4
2. PRESENTATION DU SECTEUR FORESTIER EN COTE D'IVOIRE	4
2.1. Situation Géographique de la Côte d'Ivoire	4
2.2. Politique et Réglementation forestières	5
2.3. Activités forestières	6
2.3.1. Exploitation de produits forestiers.....	6
2.3.2. Industries Forestières	6
2.3.3. Commercialisation des produits forestiers	7
2.3.4. Conservation et biodiversité	7
2.3.5. Reboisement et aménagement forestier.....	8
2.3.6. Protection des forêts et Lutte contre les Feux de Brousse.....	9
3. MOTEURS DU CHANGEMENT ET IMPLICATION SUR LE SECTEUR	9
3.1. Secteurs d'Influence	9
3.1.1. Démographie et Urbanisation.....	9
3.1.2. Développement Agricole.....	9
3.1.3. Elevage, Chasse et Pêche.....	11
3.1.4. Mines et Energies	11
3.1.5. Infrastructures	12
3.2. Moteurs du changement.....	13
3.2.1. Politiques et Institutions	13
3.2.2. Aspects Socio-culturels	13
3.2.3. Aspects Economiques.....	13
4. LE SECTEUR FORESTIER EN 2020	14
4.1. Forêts et Plantations.....	14
4.1.1. Forêts Naturelles.....	14
4.1.2. Plantations	14
4.2. Industrie Forestière	15
4.3. Situation de l'offre et de la demande de bois	15
4.4. Implications sociales et économiques.....	16
4.5. Cadre institutionnel.....	16
4.5.1. Administration forestière.....	16
4.5.2. Secteur privé et Société Civile.....	17
4.5.3. Formation et Recherche Forestières	17
5. PERSPECTIVES ET PLAN D' ACTIONS	18
6. CONCLUSIONS	22
ANNEXES.....	23
Annexe 1:Population de 1988 à 2020.....	23
Annexe 2:Bilan énergétique pour l'année 1996	25
Carbonisation.....	25
Annexe 3:Bilan énergétique pour l'année 1998	26
Carbonisation.....	26
Annexe 4:Bilan énergétique pour l'année 2000	27
Annexe 5:Part de la biomasse dans le bilan énergétique de la CI	29
Annexe 6:Statistiques de Productions Halieutiques de 1998 – 1999	30
Pêche Chalutière	30
Annexe 7: Quantité et Prix d'achat moyen de certaines Productions Nationales	31
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	

ANDE- CI	Agence Nationale de l'Environnement de Côte d'Ivoire
APVA	Assistant des Productions Végétales et Animales
BAD	Banque Africaine de Développement
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
C.I	Côte d'Ivoire
CIDT	Compagnie Ivoirienne de Développement du textile
CNLFB	Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux De brousse
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CTFT	Centre Technique Forestier Tropical
DCGTX	Direction et Contrôle des Grands Travaux
DPIFR	Direction de la Production, des Industries Forestières et du Reboisement
DPN	Direction de la Protection de la Nature
FOSA	Forest Outlook Study for Africa
INS	Institut National de la Statistique
KWh	Kilo watt heure
MINAGRA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MPVA	Moniteur des Productions Végétales et Animales
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCGAP	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
PDF	Plan Directeur Forestier
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNB	Produit National Brut
SMI	Société Minière Internationale
SODEFOR	Société de Développement des Plantations Forestières
SPAN-DBCI	Stratégie et Plan d'Action National sur la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire
UFR	Unité de Formation et de Recherches
WWF	World Wild life Fund

1. INTRODUCTION

Objectif de l'Etude

L'Etude prospective du secteur forestier en Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 s'inscrit dans le cadre de l'étude prospective du secteur forestier en Afrique, connue sous le sigle, FOSA (Forest Outlook Study for Africa). Elle est une initiative de la FAO, en partenariat avec la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et les autres bailleurs de fonds engagés dans cet exercice, pour examiner à partir des rapports nationaux, la situation future du secteur forestier en Afrique. Cette étude se propose de visualiser l'évolution la plus probable des forêts, des industries forestières et des institutions pour les vingt années à venir.

Rappel des Exercices Précédents de Planification

En Côte d'Ivoire, le FOSA fait suite à plusieurs autres exercices de planification réalisés dans le secteur forestier parmi lesquels, le Plan Directeur Forestier 1988 – 2015 (PDF) dont la révision de certains de ses objectifs a été obtenue à travers un bilan diagnostique réalisé en juin 1999 et le Plan National d'Action Environnementale (PNAE). Ces exercices constituent les deux plus grandes opérations de planification jamais réalisées dans le secteur.

Méthodologie

Le travail a été réalisé en quatre étapes par une équipe d'experts nationaux désignés au sein des différents Ministères techniques, des Institutions de recherches des Organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant d'environnement et des associations d'opérateurs économiques du secteur bois. La première étape a consisté à la tenue d'une rencontre d'information et d'identification des sources d'information relative au thème de l'étude et à la mise en place du groupe de travail comprenant, le comité de rédaction et le groupe élargi de validation du rapport. La deuxième étape a concerné l'identification et la collecte d'informations ainsi que la confection du plan de rédaction du rapport. La troisième étape a consisté en la préparation du rapport par le comité de rédaction sur la base des données disponibles. Enfin, la quatrième étape a porté sur la validation du rapport par le groupe élargi.

2. PRESENTATION DU SECTEUR FORESTIER EN COTE D'IVOIRE

2.1. Situation Géographique de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est située dans la zone intertropicale en Afrique de l'ouest. Son territoire s'inscrit dans une aire de 6 de côté, entre 4° 30' et 10° 30' de latitude nord et entre 2° 30' et 8° 30' de longitude ouest. Sa superficie est de 322 463 km². Le pays est bordé au nord par le Burkina Faso et le Mali, au sud par l'océan atlantique, à l'est par le Ghana et à l'ouest par la Guinée et le Libéria. Le relief est peu accidenté. Il est constitué essentiellement de plateaux sur les 4/5 du territoire. Ce relief croît en altitude du sud vers le nord et de l'est vers l'ouest, où se rencontrent des montagnes et des hautes collines. Les sols appartiennent, dans leur quasi-totalité, aux types ferrallitiques fortement ou moyennement désaturés. Le climat est du type tropical humide dans le sud et de type soudanien dans le nord. Le réseau hydrographique est important. Quatre bassins principaux drainent plus de 30 milliards de m³ d'eau par an.

Zones Ecologiques

En Côte d'Ivoire, on distingue trois grandes zones écologiques:

- Au nord le secteur soudanais, caractérisé par une alternance de forêts claires, de savanes boisées, arborées et herbeuses et de plateaux latéritiques;

- Au centre le secteur mésophile qui est une zone de transition constituée d'une mosaïque de savanes, de forêts claires et de forêts denses semi-décidues;
- Au sud le secteur ombrophile caractérisé la forêt dense humide

A ces trois grandes zones s'ajoutent des forêts marécageuses, des forêts de montagne situées à l'ouest et des mangroves sur le littoral.

Zone forestière

La zone de forêt s'étend sur la moitié sud du pays. Le climat dans cette zone est généralement de type tropical à 4 saisons: 2 saisons sèches et 2 saisons de pluies. La couverture végétale se distingue en deux zones qui sont la forêt dense humide sempervirente et la forêt dense humide semi-décidue.

La zone forestière abrite une grande diversité floristique et faunique. Malheureusement, de 16 millions d'hectares au début du siècle dernier, la forêt dense humide est passée à 9 millions d'ha en 1965 et à 3 millions d'ha en 1991. Aujourd'hui, elle est estimée à environ 2,5 millions d'hectares. Cette situation est imputable à l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre et bois énergie et les feux de brousse.

2.2. Politique et Réglementation forestières

La réglementation forestière en Côte d'Ivoire s'appuie sur deux importantes lois:

- la loi n° 65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse.
- la loi n° 65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier qui définit les forêts, les aires de protection et de reboisement ainsi que les catégories de droits qui existent dans le domaine forestier. Le code forestier couvre la constitution de réserves et de forêts classées, l'exercice des droits coutumiers et la délivrance des concessions d'exploitation forestière dans les forêts du domaine de l'Etat ;

A partir de ces deux lois va s'édifier toute la réglementation avec des décrets, des arrêtés ou des ordonnances qui ne sont autres que des textes d'application ou d'orientation des décisions politiques en matière forestière. Ainsi, face à la dégradation croissante des ressources forestières du pays, le Gouvernement a pris à partir de 1994 les mesures suivantes:

- interdiction de l'exploitation forestière au-dessus du 8ème parallèle;
- gel de l'exploitation forestière dans les périmètres à cheval sur la zone rurale et les forêts classées;
- création d'un fichier d'opérateurs de bois agréés;
- sensibilisation des populations riveraines des forêts classées et du domaine rural ainsi que des industriels du bois en vue de leur adhésion à la réforme de l'exploitation forestière;
- intensification des contrôles des activités d'exploitation par la création d'une Direction de la Police Forestière et du Contentieux et le renforcement des moyens de surveillance;
- poursuite de l'aménagement des forêts classées;
- intensification du reboisement villageois.

2.3. Activités forestières

2.3.1. Exploitation de produits forestiers

2.3.1.1. Exploitation de bois d'œuvre et d'ébénisterie

L'exploitation forestière a débuté en Côte d'Ivoire en 1880. Elle s'est développée durant la période coloniale. La production de bois d'œuvre et d'ébénisterie a connu un grand essor après l'indépendance. Le volume des coupes devient très important dans les années 1970. Il atteint son niveau le plus élevé en 1977 (5 321 000 m³) avant de décroître jusqu'à 2 millions de m³ aujourd'hui.

La réforme de l'exploitation forestière a été introduite par le décret n° 94-368 du 1^{er} juillet 1994 pour améliorer la gestion de l'exploitation forestière, valoriser la ressource ligneuse par une transformation plus poussée du bois, réhabiliter le domaine forestier par des activités de reboisement et assainir la profession d'exploitant forestier. L'exploitation forestière se pratique désormais en dessous du 8^{ème} parallèle par le biais de périmètres d'exploitation forestière, d'une superficie minimale de 25 000 ha.

2.3.1.2. Exploitation de Produits Secondaires

La principale utilisation de la forêt par les populations rurales est l'extraction de combustibles ligneux pour satisfaire leurs besoins en bois énergie.

La consommation de bois de feu et de charbon de bois est difficile à évaluer. Les besoins en bois de feu augmentent avec l'accroissement de la population et constituent une cause majeure de déboisement dans les régions de savane ainsi qu'au voisinage des centres urbains. La production de bois de feu a été estimée en 1995 à 14 millions de m³.

2.3.1.3. Produits Forestiers Non Ligneux

Il s'agit de différents prélèvements de fruits, d'escargots et autres petits animaux, de feuilles, de plantes médicinales, de rotin, de miel, cire, etc. Il n'existe pas de statistique sur les récoltes et les potentialités concernant cette catégorie de produits.

2.3.2. Industries Forestières

La première unité de sciage a été installée en 1918 à Grand Bassam (au sud-est de la Côte d'Ivoire). Depuis cette date, l'industrie du bois s'est considérablement développée tout en se diversifiant. Elle se caractérise par la prédominance d'unités de sciages.

Cependant, les unités de déroulage et de fabrication de contre-plaqué s'installent de plus en plus, pour répondre à la demande locale et mondiale. Par ailleurs, face à l'imposition des quotas à l'exportation sur les sciages verts, les unités de sciages évoluent vers la deuxième et la troisième transformation.

Aujourd'hui le paysage industriel du bois se présente comme suit:

1. • Unités de sciage 127
2. • Unités de déroulage 15
3. • Unité de tranchage 7
4. • Unité de contre-plaqué 8

Tableau 1: Volumes de productions annuelles par type d'industrie forestière

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Volume entré usines (m³ grumes)	2 040 040	1 985 781	1 743 290	1 994 850	2 152 612	2 176 632
Volume usiné (m³ grumes)	1 903 970	1 937 468	1 772 945	1 861 858	1 417 154	1 872 716
Sciages	682 616	680 601	582 084	599 524	606 675	611 290
Déroulés	190 313	199 035	206 374	237 277	252 113	257 516
Tranchés	15 615	16 054	15 888	14 314	15 225	13 601
Contre-Plaqués	41 376	39 310	42 981	64 000	75 638	58 728

Source: MINAGRA / DPIFR

2.3.3. Commercialisation des produits forestiers

Pour permettre le ravitaillement des usines locales de transformation de bois et faire baisser la très forte pression subie par la forêt ivoirienne, le décret n° 95-682 du 6 septembre 1995 qui interdit l'exportation des bois bruts équarris et en plots, exception faite des bois issus des plantations est entré en vigueur à partir de 1997.

Par ailleurs, pour inciter les entreprises à une transformation plus poussée du bois, les quotas à l'exportation ont été imposés sur les sciages verts à partir de 1998. Il a, en outre, été fait obligation aux exploitants forestiers de reboiser des superficies proportionnelles aux volumes exploités (1 ha pour 250 m³ exploité en zone forestière et 1 ha pour 150 m³ exploité en zone pré-forestière).

Ces mesures ont entraîné un bouleversement dans la structure de la production et du commerce des produits forestiers ivoiriens. Ainsi, l'exportation de grumes a fortement chuté, se situant autour de 100 000 m³ en 1999, contre plus de 3 000 000 m³ au début des années 80; et la tendance est toujours à la baisse. Quant à l'exportation des sciages, elle se stabilise autour de 500 000 m³.

2.3.4. Conservation et biodiversité

Le Domaine Forestier Permanent de l'Etat, constitué principalement des Aires Protégées (Parcs Nationaux et Réserves) et des forêts classées couvre aujourd'hui 5,6 millions d'hectares. Il est reparti pour 70 % en zone forestière et pré-forestière et 30 % en zone de savane.

La flore et la faune des forêts ivoiriennes sont extrêmement variées. Le maintien de vastes étendues de forêts représentatives de tous les écosystèmes reste une préoccupation du Gouvernement ivoirien. A cet effet, la Côte d'Ivoire a ratifié la convention sur la biodiversité en 1996, et la stratégie en vue de la conservation et de l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique en Côte d'Ivoire est en voie d'achèvement. La plus grande majorité du capital flore et faune se trouve dans les parcs nationaux et réserves. Les

forêts classées, aménagées dans l'optique de production de bois d'œuvre, ont également un rôle important dans la conservation de la biodiversité.

La gestion des forêts classées est confiée à la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) et la Direction de la Protection de la Nature (DPN) est responsable de la gestion des Parcs Nationaux et des Réserves Naturelles.

2.3.5. Reboisement et aménagement forestier

La réforme de l'exploitation forestière, initiée en 1995, a pour objectif principal la gestion rationnelle de la forêt. Les périmètres d'exploitation forestière, attribués pour une durée de 20 ans environ, devraient bénéficier de plans d'aménagement.

L'aménagement des périmètres prévoit notamment l'exploitation rationnelle de l'espace attribué et la réhabilitation du domaine forestier à travers le reboisement qui est désormais obligatoire. Ainsi, il a été reboisé plus de 40 000 hectares par les exploitants forestiers tributaires de périmètres d'exploitation forestière au cours de la période 1997 - 2000. Le rythme moyen annuel de création de plantations forestières par les exploitants forestiers est de 8000 hectares. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des forêts classées, la SODEFOR mène des actions de reboisement dans le domaine forestier de l'Etat. Depuis sa création en 1966, la SODEFOR a réalisé environ 120 000 hectares de plantations forestières de type industriel et 80 000 hectares de plantations de reconversion.

Depuis 1992, elle a en charge la gestion des forêts classées dont certaines sont déjà dotées de plans d'aménagement. A ce jour, 7 plans d'aménagement ont été adoptés et 82 sont en cours de préparation. Mais la SODEFOR reste toujours confrontée à l'épineux problème d'infiltration paysanne en forêts classées pour la réalisation de cultures agricoles. Les superficies de plantations agricoles réalisées en forêts classées se chiffrent à 630 119 ha en 1999.

Tableau 2: Occupations agricoles en forêts classées

PERIODE	SUPERFICIE (en HA)		POPULATIONS EN FORETS CLASSEES (en nombre)			
	Forêts classées	Culture	Autochtones	Alloch-tones	Etrangers	Totale
1991-1996	2 198 712	593 477	14 487	27 273	27 064	68 706
1996-1999	2 444 423	630 119	18 699	30 503	29 416	80 404

Source: SODEFOR/DT-SDA

La situation reste préoccupante, car toutes les stratégies mises en œuvre pour régler la question paysanne n'ont pas donné les résultats escomptés. La situation en 2020 sera insoutenable si la question paysanne en forêts classées n'est pas définitivement réglée. Les superficies de forêts naturelles vont décroître et les efforts d'aménagement seront vains.

2.3.6. Protection des forêts et Lutte contre les Feux de Brousse

L'utilisation du feu est une pratique traditionnelle pour la préparation des terres agricoles, la chasse et le renouvellement des pâturages. Toutefois, face aux dégâts occasionnés par ces incendies, il a été créé un Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse. Pour atteindre ses objectifs, le Comité entreprend des actions de sensibilisation en vue de modifier le comportement des populations rurales et de développer les mesures préventives. Ainsi des comités d'autodéfense ont été mis en place dans les villages. Ces comités villageois ont été installés en vue de prévenir les départs d'incendies, de limiter l'extension des feux et d'améliorer l'efficacité de la lutte active. Malgré ces mesures, les feux de brousse demeurent un véritable fléau pour la forêt, l'homme et son environnement particulièrement dans les zones de savanes.

3. MOTEURS DU CHANGEMENT ET IMPLICATION SUR LE SECTEUR

3.1. Secteurs d'Influence

3.1.1. Démographie et Urbanisation

De 10 815 694 habitants en 1988, la Côte d'Ivoire compte au dernier recensement de 1998, 15 366 672 habitants. Ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3 % sur la période 1988 – 1998. Ce taux, bien que légèrement en baisse par rapport à celui de 1975-1988 (3,8 %) demeure toujours l'un des plus élevés de l'Afrique au sud du Sahara. La Côte d'Ivoire se caractérise par une présence sur son sol d'une proportion importante de population étrangère. Celle-ci se chiffre à 4 000 047 personnes en 1998 contre 3 039 037 personnes en 1988. La répartition géographique de la population fait apparaître un déséquilibre entre la zone de forêt située dans la moitié sud du pays (78% de la population totale) et la zone de savane (22%).

La densité moyenne nationale qui est de 48 habitants au km² présente une très grande disparité au niveau régional et départemental. En effet, la région des lagunes qui concentre près du quart de la population totale a une densité de 273 habitants au km². Cette forte densité résulte de l'effet du poids démographique de la ville d'Abidjan avec 2 877 948 habitants. La majorité de la population de la Côte d'Ivoire vit encore en milieu rural. La répartition selon le milieu de résidence donne 57 % vivant en milieu rural et 43 % dans les villes. Le taux d'accroissement moyen annuel de la population rurale observé sur la période 1988 - 1998 est de 2,8 % contre 2,9 % en 1975 - 1988.

3.1.2. Développement Agricole

L'analyse des statistiques de production, de l'emprise des terres cultivées sur le territoire et de la typologie des exploitations, montre que l'agriculture ivoirienne demeure extensive et grosse consommatrice d'espace. D'une spéculation à l'autre et d'une année à l'autre, la production totale exprimée en tonnes de produits s'est accrue. Cet accroissement n'est nullement le fait d'un gain de productivité; mais il est étroitement lié à l'accroissement des superficies cultivées et du nombre des actifs du secteur. Au niveau des superficies, les spéculations agricoles couvraient en 1965 une superficie totale de 1 900 000 ha soit 6% du territoire national. En 1975, elles en occupaient 11 % et en 1990, 23 % soit 7 500 000 ha

La production agricole demeure encore la base de l'économie ivoirienne. Le secteur agricole a représenté près de 30% du PIB sur la période 1990- 1997, 70% des recettes d'exportation et emploie 2/3 de la population active. Les productions sont fortement centrées sur les cultures d'exportation et particulièrement dominée par le binôme Café- Cacao. Arrivent, en second plan, les cultures vivrières les plus importantes comme le riz, l'igname, la banane plantain, le manioc et le maïs.

Premier producteur mondial de cacao, second exportateur africain d'hévéas, troisième producteur mondial d'huile de palme, et de café, le pays est aussi un gros exportateur de coton. Les autres produits d'exportation sont notamment la banane, l'ananas, l'anacarde, les mangues et les plantes ornementales. La filière café-cacao représente en valeur, les 2/3 des exportations agricoles, agroalimentaires et forestières, soit près de la moitié des exportations. Les exportations de café et de cacao contribuent à environ 30% des recettes fiscales de l'Etat. La production de cacao a atteint 1 403 000 tonnes en 1999 – 2000 soit 45% de la production mondiale. Celle du café est en moyenne de 379 000 tonnes

La production nationale de coton a atteint en 1999/2000 un niveau record de plus de 390 000 tonnes pour une superficie d'environ 291 000 ha repartis entre 160 000 planteurs. Les filières de l'hévéa et du palmier à huile sont caractérisées par un vieillissement du verger, surtout en ce qui concerne les plantations villageoises. Les prix ont également chuté au cours des dernières campagnes. Les filières ananas banane sont confrontées à des problèmes de compétitivité et aux règles de l'OMC. Des actions rigoureuses sont à entreprendre pour leur survie. Au niveau de la canne à sucre, des plantations villageoises ont été mises en place récemment pour faire place aux plantations industrielles trop coûteuses. La principale menace de la filière réside dans la fraude à l'importation du sucre.

Au plan des mesures structurelles, l'Etat dans sa stratégie de désengagement des secteurs productifs, s'est déjà désengagé des différentes filières à travers la privatisation de certaines entreprises agricoles: Palmindustrie, Compagnie Ivoirienne de Développement du Textile (CIDT) et les Sociétés sucrières. Pour diversifier la production, des tentatives de développement de nouvelles cultures telles que l'anacarde, l'avocat, la mangue, la papaye, les agrumes à essence et les plantes ornementales sont en cours. Ces filières connaissent-elles aussi diverses difficultés de développement.

La production vivrière estimée à 8,9 millions de tonnes en 1999, occupe plus de 2 300 000 actifs agricoles pour une superficie estimée à 2 448 000 ha. Elle se valorise à 1 084 milliards de Fcfa en 1999 avec une contribution de 11,4% à la réalisation du PIB, soit une valeur ajoutée de 885 milliards. Elle est également assez diversifiée. Les principaux produits vivriers sont: l'igname (2 961 000 T), le manioc (1 692 000 T), la banane plantain (1 400 000 T). A l'exception du riz et des pénuries saisonnières des produits tels que la banane plantain et l'igname, la production vivrière est globalement excédentaire. Cette production repose sur de petites exploitations de subsistance à faible productivité. Ainsi plus de 60% des exploitations en vivriers n'excède pas 5 ha et les techniques de production restent encore rudimentaires.

Les aménagements réalisés par l'Etat sont pour la plupart sous-exploités (29 % des superficies aménagées sont mises en valeur) et les lourds investissements réalisés pour le développement de la culture maraîchère n'ont pas donné les résultats escomptés. La population autochtone s'est donc désintéressée de ce sous-secteur qui est aujourd'hui occupé à 80 % par des non ivoiriens.

3.1.3. Elevage, Chasse et Pêche

L'élevage représente moins de 1% du PIB; il s'est développé depuis près d'une vingtaine d'années grâce à l'appui financier de l'Etat et au dynamisme d'opérateurs privés. En 1992 le taux de couverture par la production nationale était de 42 % pour la consommation de viande et des abats et de 100 % pour les œufs.

Quant à la chasse, malgré la fermeture actuelle, le gibier est chassé et sa viande consommée et commercialisée partout dans le pays. La viande de brousse moins chère est préférée à la viande bovine. Les prélèvements sont évalués à environ 118 000 tonnes l'an. Selon Caspary et Al, la viande de brousse a rapporté en 1989 35 milliards de Fcfa soit 1,7 % du PIB. Du fait de l'interdiction de la chasse, le secteur évolue dans un système informel pour lequel les données statistiques sont quasi – inexistantes.

Au niveau de la pêche, la consommation totale annuelle en poisson et produits halieutiques en 1997 avoisine les 200 000 tonnes; alors que la production nationale au cours de la même période est estimée à 75 000 tonnes.

De 73 000 tonnes à 79 000 tonnes de 1998 à 1999, la production artisanale de poisson et de produits halieutiques représente 63,2 % de la production totale. Le secteur de la pêche et de la pisciculture contribue à hauteur de 0,3 % à la réalisation du PIB. Les importations se chiffrent à 280 000 tonnes environ soit 102, 6 milliards de Fcfa

3.1.4. Mines et Energies

Dans sa politique de diversification des ressources, le Gouvernement a entrepris un vaste programme de prospection, de recherche et d'exploitation minière. Ainsi d'importants gisements de nickel, de cobalt, d'or et de manganèse ont été découverts; mais leur exploitation n'est pas entrée dans sa phase active, à l'exception des mines d'or d'Ity et de Angovia respectivement par SMI et CMA dont la production se situe à 3 300 kg par an.

La technique d'exploitation généralement utilisée (lixiviation), ajoutée à l'exploitation artisanale des zones diamantifères de Séguéla et de Tortiya contribuent à la dégradation du couvert végétal par la destruction de superficies forestières plus ou moins importantes.

La politique énergétique de la Côte d'Ivoire vise en effet, avant tout, la valorisation des ressources énergétiques nationales que sont les hydrocarbures, l'hydroélectricité, la biomasse, le solaire et l'énergie thermique; ainsi que la satisfaction des besoins au moindre coût et la couverture du territoire national notamment en électricité aux fins de freiner l'exode rural en créant sur place les conditions de vie relativement confortables pour tous.

La Côte d'Ivoire a produit environ 4 milliards de KWh dont 34 % d'hydroélectricité et 3 millions de tonnes métriques de pétrole en 1997. Les champs gaziers ont produit 40 milliards de m3 de gaz au cours de la même période.

Le bilan énergétique de la Côte d'Ivoire établi en 1990 (Plan National de l'Energie, DCGTX) fait apparaître la prédominance de la biomasse au niveau de la production et de la consommation d'énergie (71 à 73 %) surtout par les ménages.

La cuisson des aliments se fait donc dans des foyers à bas rendement énergétique; ce qui nécessite, pour satisfaire les besoins, de grandes quantités de bois énergie. En estimant sur la

base des données du recensement de 1998, et celles relatives aux prévisions de consommation d'énergie en 2020, la population globale de la Côte d'Ivoire aura été multipliée par 3,3; la consommation de biomasse énergie devrait être multipliée également par 3,3; alors que le niveau de production de biomasse du domaine forestier rural hors forêts classées estimé en 1986, équivaldrait à 65 % de la consommation en 2020. Au niveau des forêts classées, la production est estimée à 6 millions de tonnes équivalent à 20 % de la consommation en 2020. L'équilibre entre l'offre et la demande de biomasse énergie ne peut donc être atteint sur ces bases.

3.1.5. Infrastructures

La qualité et l'importance des infrastructures économiques et sociales développées par l'Etat permettent à la Côte d'Ivoire d'assurer plus facilement la promotion de l'investissement privé et donc d'accroître l'activité économique.

La Côte d'Ivoire dispose aujourd'hui d'un réseau routier de plus de 100 000 km, dont 4 500 km de voies bitumées; une voie autoroutière de 155 km, une voie côtière transafricaine déjà en service, des routes non revêtues sont tout de même praticables à 90 % en toute saison.

Le réseau ferroviaire d'Abidjan à Ouagadougou est de 1 284 km dont 627 km en Côte d'Ivoire et 657 au Burkina Faso

Avec ses 520 km de littoral, la Côte d'Ivoire exploite sa façade maritime qui est une porte naturelle sur le monde extérieur avec deux ports: le Port d'Abidjan l'un des plus importants d'Afrique noire francophone; le Port de San-Pédro ouvert en 1971 est essentiellement tourné vers l'exportation.

Les transports aériens sont assurés à partir de trois aéroports internationaux que sont Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké.

Dans son programme, le Gouvernement prévoit la privatisation de l'entretien routier et la gestion de certaines infrastructures routières vitales pour l'économie. Cette privatisation devrait en améliorer la qualité. De même les ports d'Abidjan et de San – Pédro sont en phase d'acquisition d'équipement et de simplification des procédures pour accroître leur efficacité et leur trafic.

Le secteur des télécommunications de la Côte d'Ivoire a été libéralisé et privatisé en 1997. Ce secteur a connu une expansion rapide au cours des cinq dernières années. Le nombre d'abonnés au téléphone au 31 décembre 1999 était de l'ordre de 430 000 dont 211 000 pour le réseau fixe et 219 000 abonnés pour les réseaux mobiles cellulaires. Ce chiffre a pratiquement doublé aujourd'hui.

Le projet de la téléphonie rurale a connu un engouement au sein des populations. Malgré cet engouement et la forte demande des communautés villageoises, la CI Telcom n'a équipé que 98 villages au 02 février 1997, date de sa privatisation. Le programme de Côte d'Ivoire Télécom, prévoit la couverture de 516 villages dont 478 déjà en service et 38 en cours de réalisation et prendront fin au cours de l'année 2001.

3.2. Moteurs du changement

3.2.1. Politiques et Institutions

Au niveau politique, l'avènement de la deuxième république ouvre de nouveaux horizons pour des changements notables dans la gestion des ressources naturelles. Le discours – programme du nouveau Gouvernement propose un allègement des pressions sur la forêt par la sédentarisation des exploitants agricoles, l'amélioration des rendements et la promotion du gaz naturel comme source d'énergie domestique.

L'ouverture à la démocratie et au respect des règles établies pourrait également induire des comportements préjudiciables à la gestion des espaces protégés du fait des revendications sociales face à la faiblesse des moyens de l'Etat.

La régulation des flux migratoires par la création d'un Service de l'immigration, le désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs, la libéralisation des prix des produits agricoles et forestiers etc.....sont autant de facteurs d'influence à prendre en compte.

Au niveau institutionnel, la réforme de l'exploitation forestière mise en place depuis quelques années commence à donner ses premiers fruits; surtout au niveau du reboisement, des infrastructures sociales et de l'emploi en milieu rural.

La gestion des aires protégées par la création de l'office des parcs, et le financement des activités forestières à travers une fondation ou un fonds forestier national vont largement influencer le secteur.

Le plan Foncier Rural dont l'adoption récente de la loi foncière va modifier de façon notable le régime de la propriété foncière. La création d'un Ministère autonome des Eaux et Forêt aura également des impacts positifs sur la prise en compte des problèmes forestiers.

3.2.2. Aspects Socio-culturels

La surexploitation de la forêt résulte de deux phénomènes: l'exode rural des populations des zones centre, nord et nord – est vers le sud forestier pour la culture du café et du cacao principalement et l'immigration croissante des populations étrangères. Ce qui crée le déséquilibre évoqué tantôt avec 78 % de la population totale contre 22 % pour les zones de savanes.

Les techniques culturelles inadaptées, le faible rendement des cultures en général et la disponibilité quasi-permanente de la main d'œuvre agricole sont des facteurs essentiels pour l'extension des superficies cultivées réduisant ainsi les superficies forestières.

3.2.3. Aspects Economiques

Le pays dispose d'atouts importants en terme d'infrastructures économiques et sociales, de ressources humaines en qualité et en quantité, d'un climat favorable au développement agricole, d'une population jeune et dynamique, d'une main d'œuvre abondante et souvent bon marché; mais souffre du manque de ressources financières nécessaire à la mise en valeur de ces atouts. L'épargne intérieure est faible ou quasi inexistante.

Le pays connaît également un faible niveau de transformation des produits bruts. Le prix des matières premières est bas, le revenu par tête d'habitant est faible face à un coût de la vie en hausse constante.

4. LE SECTEUR FORESTIER EN 2020

4.1. Forêts et Plantations

4.1.1. Forêts Naturelles

Les estimations les plus optimistes aujourd'hui font état de 2,5 millions d'hectares d'îlots de forêts disséminées, fortement dégradées par l'agriculture itinérante et appauvries par l'exploitation forestière de type minier. Les mesures préconisées dans le cas de la réforme forestière et de la nouvelle politique laissent supposer que la dégradation des forêts naturelles va se poursuivre pour atteindre un minimum.

Les forêts classées, environ 2 millions d'hectares, sont gérées par la SODEFOR créée en 1966 pour les besoins de reboisement. A ce titre, elle devient le principal gestionnaire des forêts classées du domaine forestier permanent de l'Etat. La SODEFOR devra donc doter les forêts classées de plan d'aménagement et assurer la mise en œuvre après approbation par le Ministère de tutelle.

Quant aux parcs nationaux et réserves d'une superficie d'environ 2 millions d'hectares, repartis dans les zones écologiques du pays, ils connaissent un taux de dégradation de l'ordre de 10%. Le Gouvernement ivoirien, très préoccupé par les problèmes environnementaux a formulé en 1995, une stratégie nationale de gestion des parcs et réserves. L'outil opérationnel de cette stratégie est le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Ce programme actuellement dans sa phase de préparation active est appelé à devenir un programme d'investissement sectoriel à long terme. Il vise globalement à préserver un échantillon de la diversité biologique du pays à travers la conservation des parcs nationaux et réserves analogues. Ces objectifs fondamentaux sont:

- 1) améliorer la capacité de gestion des parcs et réserves de Côte d'Ivoire
- 2) mettre en place une stratégie de gestion plus efficace des parcs et réserves par une participation plus accrue des ONGs, des populations riveraines et du secteur privé.

Récemment, en 1999, une action importante a été réalisée avec la parution de la monographie nationale sur la diversité biologique. Les résultats de cette étude ont mis à jour l'inventaire des ressources naturelles qui se trouvent dans le pays, ont permis l'identification des menaces qui pèsent sur la diversité biologique, et ont contribué à mettre en exergue les déficiences et les lacunes majeures qui existent au niveau de la conservation des ressources naturelles.

A la suite de cette activité, il y a la formulation de la Stratégie et le Plan d'Action Nationale sur la Diversité Biologique en phase d'achèvement.

4.1.2. Plantations

Avec 3 000 à 5 000 hectares environ par an de reboisement exécuté par la SODEFOR, les plantations forestières de type industriel couvrent une superficie totale de 120 000 ha en l'an 2000 principalement en Teck, Gmelina, Terminalia, et quelques essences d'espèces locales.

Elles pourraient atteindre, pour les forêts classées, plus de 180 000 ha en l'an 2020 avec des estimations de 3 000 à 5 000 hectares par an.

Les plantations forestières réalisées dans le domaine rural, du fait de la mise en œuvre de la réforme de l'exploitation forestière en 1995, atteignent les 40 000 ha et pourront dépasser les 100 000 hectares en l'an 2020 à un rythme moyen de 8 000 hectares l'an.

4.2. Industrie Forestière

L'industrie forestière ivoirienne, qui a connu un développement spectaculaire dans les années 70 – 80, rencontre quelques difficultés aujourd'hui. Difficultés qui trouvent leur origine dans la raréfaction de la matière première ligneuse. Ainsi, les bois de tranchage (*Aniégré*, *Aningeria robusta* et Bété, *Mansonia altissima*) sont devenus rares et de petit diamètre. Cette situation entraîne une diminution constante de la production industrielle de tranchage. Aussi est-elle passée de 20 000 m³ en 1988 à 12 000 m³ environ en l'an 2000.

Pour palier l'insuffisance de grumes, les unités de tranchage achètent des billes de bois importées de la Guinée ou du Libéria. Cette production industrielle de tranchage va continuer à décroître jusqu'en 2020 et aura pour conséquence la fermeture de certaines unités de tranchage. Les unités de sciages rencontrent, elles aussi, les mêmes difficultés. Les essences nobles telles que: Acajou, Bété, Niangon, Makoré, Aboudikro, Sipo se sont raréfiées. L'Iroko (*Chlorophora regia*), dont la production s'est accrue au cours de la dernière décennie 1990-2000, commence à connaître la même baisse de production que les bois précités. La production de bois blanc est également en régression constante. Aussi, certaines unités de sciage ont-elles commencé à fermer. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir. Seuls les grands groupes industriels, bien que rencontrant des problèmes d'approvisionnement, devraient résister à cette crise de matière première. Ils se délocaliseront en rachetant les petites scieries incapables de supporter la concurrence.

Par contre, les unités de déroulage et de fabrication de contreplaqués se développent assez bien pour répondre à la demande locale et du marché. Elles connaîtront, quant à elles, un essor certain dans les années à venir à cause de la disponibilité de la ressource et de la forte demande de marché mondial.

4.3. Situation de l'offre et de la demande de bois

D'une manière générale, la demande des produits forestiers est très importante, tant sur le marché local qu'au niveau mondial. Cette forte demande s'est traduite par une pression sur la forêt qui a décliné en superficie et s'est appauvrie en essences de bois d'œuvre.

Aujourd'hui la structure de l'offre a été bouleversée et profondément modifiée. Les bois de tranchage et de sciage, autre fois abondants, se sont raréfiés. L'offre en bois de tranchage est très faible et la tendance est à la baisse.

A l'horizon 2020, l'offre devrait se situer autour de 10 000 m³. Concernant les bois de sciage, les essences dites nobles se sont raréfiées-elles aussi au profit des essences secondaires encore moins utilisées. La disponibilité en bois ronds industriels de forêts naturelles est d'environ 2 500 000 m³ par an. Par ailleurs, la production de bois ronds issus des plantations est en hausse. Les plans d'aménagement, déjà élaborés, des forêts abritant les plantations forestières ont permis d'estimer la production annuelle moyenne de bois d'œuvre de plantation à 622 000 m³ par an entre 2008 et 2012. La production de bois de chauffage est difficile à évaluer.

Toutefois, on estime que le bois de chauffage représente 80 à 90 % de toute la consommation de bois. En 2020 on estime que le pays connaîtra une pénurie de bois de chauffe qui pourrait bien être compensée par d'autres combustibles, notamment, les hydrocarbures, le gaz butane et l'électricité.

4.4. Implications sociales et économiques

Le bois et les activités du secteur bois ont joué et continuent de jouer un rôle prépondérant dans le développement social et économique de la Côte d'Ivoire. Troisième produit d'exportation pendant plus d'une vingtaine d'années, les activités du secteur bois ont connu une nette régression ces dernières années. Cela s'explique en partie par la raréfaction des essences de bois d'œuvre, la structuration de l'industrie du bois qui compte un nombre trop important d'unités de première transformation et les contraintes actuelles du marché.

Au plan social, les pertes d'emplois et de revenus sont nettement perceptibles avec la fermeture de plusieurs unités de transformation et la baisse d'activités dans toutes les composantes du secteur (exploitation, transformation, transport, commercialisation...)

Au plan économique, le prix du marché, le coût élevé du matériel et des carburants sont autant de facteurs défavorables.

4.5. Cadre institutionnel

4.5.1. Administration forestière

Les structures administratives en charge de la gestion des activités forestières et environnementales ont connu une instabilité quasi-permanente depuis l'ère des indépendances en 1960. Tantôt Direction des Eaux et Forêts, tantôt Direction de la Police Forestière de 1960 à 1966; Direction des Eaux et Forêts et de la Chasse de 1966 à 1970; puis Secrétariats d'Etat chargés l'un de la reforestation et l'autre des parcs nationaux de 1971 à 1974.

Le premier Département ministériel pour les Eaux et Forêts est créé en 1974; à partir de cet instant, cette instabilité va se renforcer jusqu'à l'heure actuelle. Ainsi, à partir de 1976, les différentes activités relevant du secteur forestier seront confiées à deux ministères: le Ministère des Eaux et Forêts et le Ministère de la Protection de la Nature. Cette organisation ne dura que 16 mois et le 20 juillet 1977, le nouveau gouvernement ne reconduit que le Ministère des Eaux et Forêts pour gérer l'ensemble des activités du secteur.

En février 1981, deux Ministères se partagent les activités; Il s'agit du Ministère des Eaux et Forêts et du Ministère de l'Environnement. Puis le Gouvernement de novembre 1983, associant les activités forestières et agricoles, crée le Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts en cédant la pisciculture et la pêche au Développement Rural. En juillet 1986, le Ministère des Eaux et Forêts retrouve sa place au sein du nouveau gouvernement. Les changements se sont toujours poursuivis et en 1990 est né le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Puis, à partir de 2000 on est passé successivement du Ministère de la Construction et de l'Environnement, du Ministère de l'Environnement de l'Eau et de la Forêt pour aboutir enfin au Ministère des Eaux et Forêts et Ministère du Cadre de vie et de l'Environnement en 2001.

La diversité des activités forestières a amené l'Administration forestière à créer des structures plus ou moins spécialisées. Cette spécialisation s'est opérée dans quatre grands domaines à savoir:

- la production de bois et l'industrie forestière
- la protection de la nature, de l'environnement et de l'exercice de la chasse
- la pêche et la pisciculture
- la formation et la recherche forestière

La structure des différentes administrations qui se sont succédées tourne autour de ces grands axes et la mise en place de cette structure s'est faite de manière progressive avec l'évolution de l'Administration décrite plus haut. Au niveau régional, la représentation de l'Administration forestière est assurée par des Régions forestières, des Cantonnements, des Brigades ou Postes forestiers qui, eux, ont plus ou moins suivi le découpage politique et administratif du territoire national.

Cette instabilité a été et demeure un sérieux handicap dans le contrôle, le suivi et même la poursuite des projets et programmes initiés dans le secteur. A cela, il faudra ajouter le personnel technique en nombre insuffisant, des moyens matériel et financier inexistant.

2.5.2. Secteur privé et Société Civile

Les activités forestières industrielles en Côte d'Ivoire sont conduites par le secteur privé; que ce soit dans le domaine de l'exploitation du bois et des produits non ligneux ou dans celui de la transformation de la matière ligneuse. L'Etat se réservant les fonctions du choix et de l'encadrement des opérateurs, du suivi et du contrôle des activités, de la réglementation, de la formation et de la recherche. Les opérateurs économiques sont en général regroupés en syndicats pour discuter avec l'Administration et défendre leurs intérêts. Le secteur privé industriel est organisé et contrôle le secteur.

Les organisations non gouvernementales(ONGs) par contre sont d'assez récente création et ont des actions encore marginales dans le secteur. En dehors de quelques-unes qui émergent, la plupart des ONGs du secteur forêt et environnement sont très timides et ont des actions limitées. Avec une meilleure organisation et des programmes cohérents, elles pourront certainement dans le futur avoir un impact important sur le développement du secteur.

Quant aux populations rurales, elles jouent un rôle prépondérant; surtout dans l'exploitation et la commercialisation du bois énergie et des produits non ligneux. Leur rôle est d'autant plus important que leurs attitudes conditionnent le succès ou l'échec de tout programme de développement en milieu rural.

2.5.3. Formation et Recherche Forestières

La formation forestière était assurée par plusieurs écoles: les Ecoles Forestières du Banco et de Bouaké pour la formation des techniciens et techniciens supérieurs (MPVA et APVA), l'Ecole forestière de Bouaflé pour la formation des Préposés des Eaux et Forêts, l'Institut Agricole de Bouaké et l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Yamoussoukro pour le cycle supérieur (cycle ingénieur).

La formation forestière aujourd'hui est en crise. Pour des raisons plutôt budgétaires elle n'est assurée que par trois écoles dont les effectifs annuels sont loin de justifier le fonctionnement normal de ces établissements. Le taux de recrutement à la fonction publique du personnel

technique formé est relativement faible, alors que les services forestiers connaissent un déficit important de personnel qui est de surcroît vieillissant. Ce déficit sera encore plus important en l'an 2020.

La recherche forestière connaît les mêmes difficultés. La restructuration de la recherche en Côte d'Ivoire n'a pas laissé de place à la recherche forestière initialement assurée par le CTFT(Centre Technique Forestier Tropical) puis, l'IDEFOR (Institut des Forêts). Ces structures sont fondues dans un grand ensemble dénommé Centre National de Recherche Agronomique(CNRA) qui prend en compte la recherche fondamentale, la recherche développement étant laissée à l'initiative des demandeurs.

5. PERSPECTIVES ET PLAN D' ACTIONS

Le diagnostic présenté ci-dessus fait appel à deux situations probables ou scénarios possibles à l'horizon 2020.

Premier scénario: Il s'inscrit dans un contexte de changement devant rompre avec les pratiques anciennes dans une nouvelle vision de la foresterie en Côte d'Ivoire, en adoptant et réussissant la nouvelle politique forestière définie en septembre 1999.

Celle-ci préconise, dans la continuité des orientations définies dans le Plan Directeur Forestier (1988-2015), un changement important dans la gestion de l'arbre comme ressource naturelle et envisage une promotion de la valorisation de la biodiversité.

En effet, à travers ces orientations, le Gouvernement affirme sa ferme volonté de parvenir à une gestion durable des ressources forestières du pays. Ces orientations se décrivent dans l'idée directrice de responsabiliser tous les acteurs privés en encourageant aussi bien la propriété privée des forêts que la participation des privés à l'utilisation et à la gestion des forêts. En dépit de cette orientation vers la participation du secteur privé, le Gouvernement n'abandonne pas pour autant son influence et son contrôle sur ce secteur. Il est conscient des avantages sociaux et environnementaux des ressources forestières.

En ouvrant la gestion des forêts classées à des partenaires privés, l'Etat se désengage progressivement du financement des opérations de conservation et de réhabilitation. Le transfert de la propriété de l'arbre aux paysans et l'accès de ceux-ci à la gestion des ressources ligneuses et non ligneuses de la forêt constituent une avancée significative vers une responsabilisation plus accrue des populations à la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Le recentrage des activités de gestion forestière sur les espaces forestiers les mieux conservés et le regroupement et la contractualisation des occupations agricoles dans les forêts classées devraient assurer une cohabitation provisoire et permettre d'envisager un règlement définitif du problème des implantations agricoles en forêt classée.

Cette réforme sera accompagnée par des modifications importantes dans l'organisation générale du secteur forestier.

Plan d'action

Ces objectifs et le plan d'actions élaboré pour la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière, s'articulent autour des grandes orientations fixées par le gouvernement. Pour chaque orientation fixée par la déclaration de politique forestière, il est question de définir des objectifs et identifier des actions à mettre en œuvre. La finalité est d'arriver à une gestion rationnelle des ressources forestières pour le bien-être des populations et pour le développement durable de la filière bois.

Ces actions qui découlent des objectifs à atteindre suivant les orientations stratégiques définies en matière de politique forestière sont consignées dans le tableau ci-après:

Tableau 3: Orientations – Objectifs - Actions à mener

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTION A MENER
I. Gestion de la ressource ligneuse dans le domaine rural	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable du patrimoine forestier en zone rurale; • Promotion de la foresterie privée et collective; • Création de complexes sylvo-industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la petite entreprise de travaux forestiers • Mettre en place des comités de gestion des forêts du domaine rural • Délimiter les reliques de forêts protégées dans le domaine rural • Organiser la propriété foncière • Développer les plantations forestières en zone rurale • Mettre en œuvre le partenariat pour la gestion des ressources forestières • Mettre en place une base de données forestières
II. Approvisionnement des filières de transformation du bois	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation de la filière; • Installation de complexes sylvo-industriels • Assainissement de la filière. • Accroissement du potentiel de bois d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • -Assurer la promotion des autres essences de plantations et de forêts naturelles • -Transformer d'avantage le bois et valoriser les sous-produits • -Susciter le regroupement des petites unités nationales • -Evaluer la ressource «bois» • -Créer un observatoire du bois
III. Gestion des peuplements forestiers et des occupations agricoles en forêts classées	<p>Prise en main toutes les forêts classées;</p> <p>Cogestion effective des forêts avec les populations (partage des revenus)</p> <p>Regroupement des occupants;</p> <p>Stabilisation et arrêt des défrichements;</p> <p>Stimulation au départ d'occupants illégaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des ressources pour financer l'achèvement de la prise en main des forêts classées • Elaborer une nouvelle procédure de prise en main des forêts classées • Appliquer le principe de gestion différentielle des forêts classées • Mettre en œuvre une phase pilote de gestion contractuelle des occupations agricoles • Proposer des contrats pour les paysans installés en forêt classée • Collaborer avec les structures

		d'encadrement agricoles <ul style="list-style-type: none"> • Former les agents de terrain • Assurer la surveillance des Forêts
IV. Valorisation des potentialités environnementales	Promotion pour l'émergence de services environnementaux Sensibilisation et mobilisation des acteurs et les populations	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre réglementaire • Promouvoir l'émergence de services environnementaux • Répertorier les différents sites de conservation de la diversité biologique
V. Organisation du Secteur	Mise en œuvre d'un processus de professionnalisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser les textes réglementaires • Créer un observatoire du marché du bois • Définir de nouvelles conditions d'exploitation et de vente de bois dans le domaine rural • Définir les nouvelles missions des services forestiers • Réorganiser le contrôle forestier • Constituer un Fonds Forestier National • Négocier un nouveau contrat plan entre la SODEFOR et l'Etat • Développer la recherche-développement • Assurer la vulgarisation forestière • Former les acteurs à la gestion forestière • Financer le secteur forestier • Valoriser les ressources humaines

2ème scénario: C'est celui qui s'impose au cas où dans la réalisation du premier, la volonté politique clairement exprimée n'est pas complètement mise en œuvre.

Dans ce cas, des paramètres sociologiques qui consistent à accorder la priorité aux ivoiriens et l'appartenance des terres forestières aux populations locales constituent un obstacle à sa réussite, dans un cadre de réconciliation nationale mal engagé et qui polarisent les énergies et rendent difficile le règlement de la question paysanne en forêts classées et dans les aires protégées.

Une telle situation même si elle a l'avantage de bénéficier des nombreux acquis du secteur, notamment l'émergence d'une foresterie privée grâce à la création de forêts collectives et le rôle du paysan en tant qu'opérateur de la filière, est source de conflits entre paysans, opérateurs privés et administration. Ces conflits sont imputables à la gestion de la ressource actuellement disponible, à la disponibilité des terrains à reboiser ainsi qu'aux moyens à mettre en œuvre pour la conduite des peuplements à leur terme.

Le Plan Directeur du Développement Agricole 1992- 2015 adopté par le Gouvernement s'est fixé comme objectifs: l'amélioration de la compétitivité, notamment par l'accroissement de la productivité, la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire. Malheureusement, compte tenu du faible taux de rendement en milieu paysan et des techniques culturales non encore améliorées, l'atteinte de ces objectifs passe nécessairement par une augmentation des

superficiés cultivées. Cette augmentation de superficie va se faire au détriment de la forêt qui connaîtra une réduction plus prononcée à l'horizon 2020.

La propriété de l'arbre au paysan implique une augmentation substantielle du prix de la matière première ligneuse préjudiciable au marché local. Le désengagement de l'Etat et l'émergence d'un secteur privé dynamisé par l'absorption des petits opérateurs ne pouvant plus faire face à la concurrence, n'entraînera, certainement pas, de gros investissements dans le secteur ; au contraire, il engendrera des déséquilibres importants face à une administration affaiblie de toute part par l'insuffisance de ses effectifs, le manque de moyens financiers et matériels appropriés nécessaires pour assurer une surveillance et une gestion efficace, avec un personnel démotivé.

Plan d'action

Tableau 4: Orientations – Objectifs – Actions à mener

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTION A MENER
1. Gestion de la Ressource ligneuse	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la Foresterie privée et collective • Restructuration des unités industrielles • Promotion de l'utilisation du gaz butane 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des coopératives de travaux forestiers • Mettre en place des comités de gestion de forêts du domaine rural • Susciter des partenariats entre industriels et paysans pour une meilleure exploitation de la ressource • Sensibiliser les populations et vulgariser l'utilisation du gaz à usage domestique
2. Approvisionnement de l'industrie de transformation de bois	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des essences de plantation • Promotion des essences secondaires • Rationalisation de l'exploitation du bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et programmer les coupes de bois • Amener par des mesures incitatives les industries à une transformation plus poussée • Diversifier la production industrielle • Valoriser les sous-produits
3. Gestion des forêts classées et des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en main • Protection de l'ensemble des forêts classées et aires protégées • Aménagement forestier Utilisation durable des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter et aborner des FC et les PN • Restaurer les zones dégradées • Limiter les nouvelles infiltrations par une surveillance plus accrue • Former, recycler et motiver le personnel technique
4. Gestion des reboisements villageois	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un domaine forestier privé • Promotion de l'agroforesterie 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des reboisements communautaires • Associer le reboisement aux activités agricoles • Mettre en place un système de gestion et suivi des reboisements déjà réalisés dans le domaine rural
5. Législation forestière adaptée aux reformes actuelles	Création d'un cadre réglementaire approprié pour le développement forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le code forestier • Définir de nouvelles conditions d'exploitation et de vente de bois dans le domaine rural • Elaborer un cahier des charges pour la réalisation, le suivi et le financement des reboisements privés ou communautaires

6. CONCLUSIONS

Les perspectives nationales en matière forestière sont assez bonnes. Deux raisons fondamentales soutiennent cette assertion.

D'une part, l'ouverture de la gestion forestière au secteur privé par la possibilité de constituer des plantations forestières en vue d'assurer son approvisionnement et d'autre part par le transfert de la propriété de l'arbre aux paysans.

Ces éléments vont induire une plus grande responsabilisation de ces deux catégories d'opérateurs, accusés à tort ou à raison d'être les principaux destructeurs de la forêt ivoirienne, vis à vis de la gestion rationnelle de la ressource ligneuse.

La nouvelle politique forestière définie par le Gouvernement et le projet de révision de la loi forestière devraient permettre, avec le nouveau code foncier adopté en 1999, d'arriver à une meilleure valorisation et une gestion durable des ressources et partant de pérenniser le secteur forestier au-delà de l'échéance 2020.

ANNEXES

Annexe 1: Population de 1988 à 2020

ANNEE REGION	LAGUNES	HT SASSAN	SAVANES	VALLEE BANDA	MOYEN COMOE	MONT AGNES	LACS	ZANZAN	BAS SDRA
1988	2569644	723708	745816	812738	300407	695778	362244	514134	647696
1998	3733413	1071977	929673	1080509	394761	936510	476235	701005	1395251
1999	3805811	1092765	947701	1101462	402416	954671	485470	714598	1422308
2000	3933205	1129343	979424	1138332	415886	986627	501720	738518	1469917
2001	4064862	1167146	1012208	1176436	429808	1019652	518515	763240	1519120
2002	4200926	1206214	1046090	1215815	444195	1053784	535871	788788	1569970
2003	4341545	1246590	1081107	1256512	459063	1089057	553808	815190	1622522
2004	4486871	1288318	1117295	1298572	474430	1125512	572346	842478	1676833
2005	4637061	1331442	1154694	1342039	490310	1163186	591505	870679	1732962
2006	4792279	1376010	1193346	1386962	506723	1202122	611304	899823	1790970
2007	4952692	1422069	1233291	1433388	523684	1242361	631767	929943	1850920
2008	5118475	1469671	1274573	1481368	541214	1283947	652914	961071	1912876
2009	5289807	1518865	1317237	1530954	559330	1326925	674769	993242	1976907
2010	5466875	1569707	1361330	1582200	578053	1371341	697356	1026480	2043080
2011	5649869	1622250	1406898	1635162	597402	1417244	720699	1060848	2111469
2012	5838989	1676552	1453991	1689896	617399	1464684	744823	1096359	2182147
2013	6034439	1732672	1502661	1744662	638065	1513712	769754	1133058	2255190
2014	6236431	1790670	1552960	1804922	659423	1564381	795521	1170985	2330679
2015	6445185	1850610	1604943	1865339	681496	1616746	822149	1210181	2408695
2016	6660927	1912556	1658666	1927778	704308	1670864	849669	1250690	2489321
2017	6883890	1976575	1714187	1992307	727884	1726793	878111	1292555	2572647
2018	7114317	2042738	1771566	2058996	752249	1784595	907504	1335821	2658762
2019	7352456	2111115	1830866	2127918	777429	1844331	937881	1380535	2747760
2020	7598567	2181781	1892151	2199146	803452	1906067	969275	1426746	2839736

ANNEE/ REGION	N'ZI COMOE	MARA HOUE	SUD COMOE	WORO DOUG	SUD BANDA	AGNEB	FRO MAGER	MOYEN CAVALY	DEN GUELE	ENSEMB C.I.
1988	555951	401752	328365	352483	503877	441363	417485	272489	169764	10815694
1998	633927	554807	459487	517714	682021	525211	542992	508733	222446	15366672
1999	646220	565566	468397	527754	695247	535396	553522	518598	226760	15664663
2000	667851	584497	484076	545419	718519	553317	572050	535958	234350	16189011
2001	690200	604062	500280	563676	742570	571839	591198	553898	242195	16730910
2002	713310	624282	517026	582544	767426	590980	610988	572439	250302	17290949
2003	737187	645179	534332	602044	793115	610762	631439	591600	258680	17869734
2004	761863	666775	552218	622196	819663	631206	652576	611403	267339	18467893
2005	787365	689094	570703	643023	847100	652335	674420	631868	276288	19086074
2006	813724	712161	589806	664547	875455	674171	696995	653019	285536	19724948
2007	840958	735999	609549	686792	904759	696737	720325	674878	295094	20385207
2008	869108	760635	629952	709781	935045	720059	744437	697468	304971	21067567
2009	898200	786096	651039	733540	966344	744162	769356	720815	315180	21772768
2010	928266	812410	672831	758094	998690	769072	795109	744943	325730	22501574
2011	959338	839604	695353	783470	1032120	794815	821724	769879	336633	23254776
2012	991450	867708	718629	809695	1066668	821420	849229	795649	347901	24033190
2013	1024637	896753	742684	836798	1102373	848916	877656	822282	359547	24837660
2014	1058935	926770	767544	864800	1139273	877332	907034	849806	371582	25669059
2015	1094381	957792	793236	893757	1177408	906699	937395	878252	384020	26528287
2016	1131014	989853	819789	923674	1216820	937049	968773	907650	396875	27416276
2017	1168873	1022986	847230	954592	1257551	968415	1001201	938032	410159	28333989
2018	1207999	1057220	875589	986545	1299645	1000832	1034715	969431	423889	29282421
2019	1248431	1092618	904898	1019568	1343149	1034333	1069350	1001881	438078	30262600
2020	1290223	1129192	935188	1053697	1388109	1068955	1105145	1035418	4527471	31275589

SOURCE: Institut National de la Statistique

Annexe 2: Bilan énergétique pour l'année 1996

(milliers de tonnes équivalent pétrole)

	PETROLE BRUT	PRODUITS Pétroliers	GAZ Naturel	HYDRO Electricité	Electricité	Résidus Végétaux	Bois de feu	Charbon de Bois	TOTAL
RESSOURCES ENERGETIQUES									
Production	996,03	-	216,84	229,74	-	76,87	6 325,85	-	7 846,33
Exportation	-	-979,67	-	-	-	-	-	-	-979,67
Importation	1 737,08	157,49	-	-	24,61	-	-	-	1 919,17
Variation de Stocks	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OFFRE PRIMAIRE	2 733,10	-822,18	216,84	229,74	24,61	76,87	6 325,85	-	8 784,83
TRANSFORMATION									
Raffinerie	-2 733,10	2 596,45	-	-	-	-	-	-	-136,66
Centrales Electriq. produc. de Bio gaz	-240,79	-240,79	216,84	229,74	277,33	-9,35	-2,99	-	-442,38
Carbonisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes	-	-	-	-	-	-	-4193,16	539,89	-3653,27
	-	-	-	-	-51,27	-	-106,49	-26,99	-184,75
Consommation Fi	-	1 533,47	-	-	250,67	67,52	2 023,22	512,90	4 387,77
DEMANDE									
Résidentielle	-	86,84	-	-	57,75	-	1 700,97	386,90	2 232,46
Tertiaire	-	18,20	-	-	124,32	-	238,00	126,00	506,52
Industrielle	-	150,19	-	-	68,59	67,52	84,25	-	370,55
Transports	-	1 268,86	-	-	-	-	-	-	1 268,86
Agriculture Pêche	-	9,39	-	-	-	-	-	-	9,39
DEMANDE TOTAL	-	1 533,47	-	-	250,67	67,52	2023,22	512,90	4 387,77

Source: Ministère des Mines et de l'Énergie – Bureau des Économies d'Énergie
Annexe 3: Bilan énergétique pour l'année 1998

(milliers de tonnes équivalent pétrole)

	PETROLE BRUT	PRODUITS Pétroliers	GAZ Naturel	HYDRO Electricité	Electricité	Résidus Végétaux	Bois De feu	Charbon de Bois	TOTAL
RESSOURCES ENERGETIQUES									
Production	1 013,706	-	220,651	68,058	-	122,982	7 451,27	-	8 876,912
Exportation	-	-1 531,663	-220,651	-	-	-	-	-	-1 752,31
Importation	2 703,694	446,556	-	-	288,470	-	-	-	3 482,72
Variation de stocks	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OFFRE PRIMAIRE	3 717,400	-1 084,868	-	68,058	288,470	122,982	7 451,27	-	10 563,56
TRANSFOR-MATION									
Production de Gaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Raffinerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centrales Electriq.	-3 717,400	3 531,613	-	-	-	-	-	-	-185,79
produc. de Bio gaz	-	-81,670	-	-68,058	66,864	-	-	-	-82,86
Carbonisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Pertes</u>	-	-	-	-	-	-	-5061,36	651,68	-4 409,68
	-	-	-	-	-60,416	-	-119,40	-32,48	-212,05
Consommation Fi	-	2 365,075	-	-	295,157	67,52	2 270,51	618,97	5 672,694
DEMANDE									
Résidentielle	-	105,788	-	-	63,282	-	1 870,04	488,35	2 527,459
Tertiaire	-	19,104	-	-	130,862	-	247,16	130,86	527,748
Industrielle	-	216,592	-	-	101,012	122,982	153,55	-	593,896
Transports	-	2 011,651	-	-	-	-	-	-	2 011,651
Agriculture Pêche	-	11,940	-	-	-	-	-	-	11,940

L'Étude prospective du secteur forestier en Afrique
(FOSA)
Côte d'Ivoire

DEMANDE TOTAL	-	2 365,075	-	-	295,157	122,982	2 270,51	618,97	5672,694
---------------	---	-----------	---	---	---------	---------	----------	--------	----------

Source: Ministère des Mines et de l'Énergie – Bureau des Économies d'Énergie

Annexe 4: Bilan énergétique pour l'année 2000

(milliers de tonnes équivalent pétrole)

	PETROLE BRUT	PRODUITS Pétroliers	GAZ Naturel	HYDRO Electricité	Electricité	Résidus Végétaux	Bois De feu	Charbon De Bois	TOTAL
RESSOURCES ENERGETIQUES									
Production	1 013,706	-	220,651	386,856		151,160	8709,75	-	10095,27
Exportation	-	-1 393,637	-220,651	-		-	-	-	-1614,29
Importation	2 703,694	1 193,761	-	-		-	-	-	4284,31
Variation de stocks	-	-	-	-		-	-	-	-
OFFRE PRIMAIRE	3 717,400	-199,876	-	386,856		151,160	8709,75	-	12765,29
TRANSFORMATION									
Production de Gaz									
Raffinerie	-	-	-	-		-	-	-	-
Centrales Electriq. produc. de Bio gaz	-3 717,400	3 510,360	-	-		-	-	-	-185,78
Carbonisation	-	-	-	-		-	-	-	-
Pertes	-	-	-	-		-	-6119,25	787,80	-5331,45
				-65,670			-129,43	-39,40	-234,50
Consommation Fi	-	3 331,738	-	321,186		151,160	2 460,83	748,40	7013,56
DEMANDE									
Résidentielle	-	124,415	-	68,297		-	2020,25	615,15	2827,87
Tertiaire	-	19,582	-	135,161		-	252,17	133,49	540,17
Industrielle	-	250,979	-	117,728		151,160	188,65	-	708,52
Transports	-	2 926,016	-	-		-	-	-	2926,02
Agriculture Pêche	-	10,746	-	-		-	-	-	10,75

DEMANDE TOTAL	-	3 331,738	-	321,186		151,160	2460,83	570,25	7013,56
---------------	---	-----------	---	---------	--	---------	---------	--------	---------

Source: Ministère des Mines et de l'Énergie – Bureau des Économies d'Énergie

Annexe 5:Part de la biomasse dans le bilan énergétique de la CI

(Tonnes équivalent pétrole)

ANNEE	BIOMASSE			AUTRES	CONSOMMATION TOTALE
1996	Bois de feu	Charbon de Bois	Résidus Végétaux		
	2 023 220	512 900	67 520	1 784 130	4 387 770
	46,11 %	11,69 %	1,54 %	40,66 %	100 %
	Total Biomasse	59,34 %			

ANNEE	BIOMASSE			AUTRES	CONSOMMATION TOTALE
1998	Bois de feu	Charbon de Bois	Résidus Végétaux		
	2 270 510	618 970	122 157	2 661 057	5 672 694
	40,00 %	10,91 %	2,15 %	46,94 %	100 %
	Total Biomasse	53,06 %			

ANNEE	BIOMASSE			AUTRES	CONSOMMATION TOTALE
2000	Bois de feu	Charbon de Bois	Résidus Végétaux		
	2 460 834	748 399	151 160	3 653 265	7 013 556
	35,08 %	10,67 %	2,15 %	52,10 %	100 %
	Total Biomasse	47,90 %			

Source: Ministère des Mines et de l'Énergie – Bureau des Économies d'Énergie

Annexe 6: Statistiques de Productions Halieutiques de 1998 – 1999

<i>PRODUCTIONS/ ANNEE</i>	<i>1998</i>		<i>1999</i>	
	<i>QUANTITE</i>	<i>VALEUR</i>	<i>QUANTITE</i>	<i>VALEUR</i>
PECHE INDUSTRIELLE	(Tonnes)	(Milliers Fcfa)	(Tonnes)	(Milliers Fcfa)
Pêche Chalutière	6 006,5	2 137 372,8	6 962,6	2 962 720,1
Pêche Sardinière	21 472,6	4 364 476,0	20 603,0	3 770 067,0
Pêche crevette	449,3	586 309,4	515,1	876 864,3
Pêche industrielle San Pedro			165,8	99 814,3
Total Pêche Industrielle	27 928,4	7 088 160,1	28 236,4	7 709 465,7
PECHE ARTISANALE				
Pêche artisanale maritime et lagunaire	32 099,0	10 785 264,0	39 380,3	12 827 230,5
Pêche artisanale continentale	12 501,0	6 563 025,0	10 655,5	7 145 733,1
Total Pêche artisanale	44 600,0	17 348 289,0	50 035,8	19 972 963,6
AQUACULTURE				
Aquaculture lagunaire	125,0	152 500,0	127,0	132 613,4
Pisciculture continentale	737,0	660 000,0	769,0	647 000,0
Total Aquaculture	862,0	812 500,0	896,0	779 613,4
PRODUITS TRANSFORMES VENDUS LOCALEMENT				
Conserves de Thon	28,7	82 995,7	13,6	38 702,9
Farine de Poisson	4 632,0	1 633 398,9	5 429,0	1 918 500,0
Total Produits Transformés	4 660,7	1 716 394,5	5 442,6	1 957 202,9
IMPORTATIONS	267 109,3	130 485 722,5	288 169,4	102 602 571,0
Poisson	266 357,0	129 646 617,3	286 657,5	100 134 643,4
Autres Produits	752,2	839 105,2	1 482,0	1 802 867,6
EXPORTATIONS	63 871,4	136 337 380,3	55 061,7	83 313 220,5
Conserves	58 342,3	130 870 423,2	47 407,4	77 109 556,9
Dérivés de poisson	78,6	9 880,8	134,1	10 950,6
Poisson	4 109,6	1 942 002,1	6 204,8	3 366 257,2
Autres Produits	1 340,9	3 516 074,2	1 316,5	

Source: Annuaire des Statistiques de l'Aquaculture et de Pêches - MINAGRA - Direction de l'Aquaculture et des Pêches

Annexe 7: Quantité et Prix d'achat moyen de certaines Productions Nationales

(unité = 1 000T; Prix en Fcfa)

PRODUIT	PRODUCTION 1996		PRODUCTION 1997		PRODUCTION 1998		PRODUCTION 1999	
	Quantité	Prix Moyen	Quantité	Prix Moyen	Quantité	Prix Moyen	Quantité	Prix Moy
Céréales								
Maïs grain	661,0	73,0	586,1	75,0	878,9	80,0	798,0	76,0
Riz paddy	824,7	120,0	701,0	130,0	896,7	121,0	935,0	108,0
Mil	31,0	206,0	31,6	206,0	49,2	210,0	50,2	249,2
Sorgho	48,0	193,0	49,0	193,0	23,4	203,0	23,9	233,8
Fonio	10,0	303,0	9,2	304,0	9,1	309,1	9,1	373,4
<u>Féculents</u>								
Igname	2 924,0	160,0	2 807,0	170,0	2 836,0	200,0	3 105,0	150,0
Manioc	1 683,0	76,0	1 702,6	90,0	1 591,5	97,6	1 605,2	80,0
Taro	361,0	89,0	371,8	90,0	341,4	107,6	322,1	107,6
Patate douce	39,0	39,0	39,4	40,0	41,4	48,8	41,4	48,8
Banane Plantain	1 356,0	100,0	1 223,2	110,0	1 185,7	120,0	1 235,6	110,0
Autres fruits	363,7	53,7	355,7	54,0	361,0	114,2	318,0	114,2
Légumes	250,3	66,0	329,8	70,0	331,9	105,0	240,7	105,0
Indice volume vivrier			95,4 %		103,5 %		103,7 %	
<u>Produits d'exportation</u>								
Cacao	1 105,4	320,0	1 123,9	393,0	1 198,0	501,6	1 142,2	350,1
Café vert	191,1	700,0	331,8	500,0	261,0	539,4	135,2	536,2
Coton masse	217,0	170,0	292,0	170,0	115,1	135,9	156,5	135,9
Banane douce	227,0	115,0	211,7	120,0	225,6	115,0	257,0	115,0
Ananas	251,3	96,0	249,5	100,0	213,4	100,9	235,0	100,9
Palmier à huile industriel	829,0	20,0	855,5	20,0	872,7	17,7	890,1	17,7
Palmier à huile artisanal	349,8	20,0	361,0	20,0	368,2	30,0	375,5	30,0
Noix de coco fraîches	272 589,0	0,0	83 488,0	0,0	300 185,0	0,1	259 777	0,1
Coprah	88,8	65,0	92,0	65,0	94,7	67,0	54,4	67,0
Karité	12,0	50,0	19,5	50,0	20,1	47,4	35,8	47,4
Arachides	163,5	85,0	154,1	100,0	140,3	84,3	41,0	84,3
Tabac brut	11,0	230,0	11,6	240,0	13,5	246,5	13,5	246,5
Latex	90,1	251,1	160,0	230,0	118,3	137,0	109,7	137,0
Canne à sucre	1 236,0	9,0	1 274,3	9,0	1 317,4	8,8	1 317,4	8,8
Anacarde	23,2	190,0	45,7	200,0	55,7	199,6	74,9	199,6
Cola	72,0	68,0	75,8	70,0	79,6	71,7	79,6	71,7

L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique
(FOSA)
Côte d'Ivoire

Plants et semences	11,3	212,3	11,6	214,0	11,8	216,0	11,8	893,9
Agrumes	40,6	25,0	44,8	26,0	48,9	26,6	47,1	26,6
Indice de volume Agri -Export.			120,4 %		94,5 %		89,8 %	
<i>Produits d'Élevage</i>								
Bovins	20,8	800,0	21,8	850,0	22,3	873,3	22,5	873,3
Ovins et Caprins	7,0	1 007,1	6,7	1 040,0	6,9	1 236,5	7,0	1 236,5
Porcins	8,0	800,0	6,5	830,0	6,7	899,7	5,4	800,0
Volaille	25,2	993,6	23,9	1 000,0	24,5	1 168,3	22,7	1 100,0
Œufs frais	12,8	740,0	20,0	750,0	21,2	555,1	30,6	450,0
Lait naturel	23,2	146,1	23,8	148,0	24,4	166,8	23,6	166,8
Indice de volume élevage			105,1 %		103,2 %		102,7 %	
<i>Exploitation forestière</i>								
Bois en grumes	2 080,9	58,0	2 176,1	58,0	2 038,0	58,0	1 950,0	58,0
Charbon de bois	818,1	70,0	826,0	72,0	801,0	73,0	750,0	73,0
Indice volume exploitation, forestière.			103,4 %		94,7 %		95,0 %	
<i>Pêche</i>								
Faux thon	5,6	400,0	6,0	0,0	6,0	410,0	8,0	410,0
Thon industriel			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crevettes	2,0	261,5	2,0	263,0	0,4	367,8	0,5	1 700,0
Autre pêche industriel	30,4	268,0	29,0	270,0	27,7	256,5	28,0	256,5
Autre pêche artisanale	23,5	500,0	22,0	510,0	27,9	500,0	28,9	399,2
Indice de volume pêche			95,7 %		110,2 %		106,0 %	

Source: Comptes Provisoires de la Nation 1998 / 1999 – Institut National de la Statistique

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Côte d'Ivoire 2025 – Rapport de Synthèse - Ministère du plan et du développement industriel – Commission nationale de prospective; 1997
2. Bilan des Activités pour la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse en Côte d'Ivoire – Rapport national; Ministère de l'Environnement et de la Forêt – Comité de coordination de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification; juin 1999
3. Plan Directeur Forestier 1988- 2015 – Rép. de Côte d'Ivoire; Ministère des Eaux et Forêts; Décembre 1988
4. Document Cadre de Politique Economique, Sociale et Culturelle 2001-2005 – Rép. de Côte d'Ivoire; Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Planification du Développement; Décembre 2000
5. Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Forestière – Rép. de Côte d'Ivoire, Ministère de la Construction et de l'environnement – Société de Développement des Forêts (SODEFOR); Septembre 2000
6. Stratégie en vue de la Conservation et de l'Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique en Côte d'Ivoire; Ministère de la Construction et de l'Environnement; Septembre 2000
7. Développement Durable et Préservation de l'Environnement Forestier - Enjeux et Perspectives en Zone de Forêt dense – Rép. de Côte d'Ivoire; MINAGRA, DCGTX ; Décembre 1993
8. Livre Blanc de l'Environnement de Côte d'Ivoire – Rép. de CI , Ministère de l'Environnement et du Tourisme - Pla National d'Action pour l'Environnement PNAE- CI Cellule de Coordination; Novembre 1994
9. Plan Directeur du Développement Agricole 1992 – 2015; Rép. de CI , MINAGRA; Septembre 1993
10. Développement et Environnement – Rapport National sur l'état de l'environnement; Rép. de CI; Ministère de l'Environnement, de la Construction et de l'Urbanisme – Direction de l'Environnement; Juin 1991
11. Recensement Général de la Population et de l'Habitation 1998-1999; Institut National de la Statistique – Bureau Technique du Recensement ; Novembre 1998
12. Bilan Diagnostic de la Politique Forestière Ivoirienne et Propositions de Nouvelles Orientations BNETD; Juin 1999
13. Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire – Rapport de Synthèse; Rép. de CI, Ministère de la Construction et de l'Environnement; 1999
14. Utilisation de la Faune Sauvage en CI et en Afrique de l'ouest: Potentialité et Contraintes pour la Coopération au Développement – Programme Ecologique d'Accompagnement pour les régions chaudes – Hans Ulrich; 1999
15. La Convention sur la Diversité Biologique: Perspectives pour la mise en œuvre WWF; 1996
16. Ministère des Eaux et Forêts : Genèse, Activités et Perspectives, 1986
17. Examen Annuel et Evaluation de la situation mondiale des Bois - OIBT, 1999
18. Situation des Forêts du Monde – FAO; 1999
19. Parcs Nationaux, Réserves Naturelles et Faune: Etat des Lieux, Projets en cours et Perspectives – DPN; 2000
20. Résumé du Bilan de la Réforme et Point de l'Exploitation Forestière – DPIFR, 1998
21. L'importance des Aires Protégées dans la Conservation de la Biodiversité en CI DPN; 2000

LISTE DE L'EQUIPE FOSA – C.I.

N°	NOM ET PRENOMS	ORGANISME	STRUCTURE
1	KADJA N'Zoré	Ministère des Eaux et Forêts	Point focal FOSA
2	YNSA Traoré	Ministère des Eaux et Forêts	Direction de la Production des Industries Forestières et du Reboisement (DPIFR)
3	TOURE Ouayanha	Ministère des Eaux et Forêts	Direction de la Production des Industries Forestières et du Reboisement
4	TONDOSSAMA Adama	Ministère des Eaux et Forêts	Direction de la Protection de la Nature (DPN)
5	BLEDOUMOU Ahissan	Ministère des Eaux et Forêts	Société de développement des Plantations Forestières (SODEFOR)
6	AHIMIN Adjé Olivier	Ministère des Eaux et Forêts	Société de développement des Plantations Forestières (SODEFOR)
7	ATTAHI Koffi	Ministère des Eaux et Forêts	Société de développement des Plantations Forestières (SODEFOR)
8	LORNG Jean Paul	Ministère des Eaux et Forêts	Société de développement des Plantations Forestières (SODEFOR)
9	N'GUESSAN Edouard	Université de Cocody	Unité de formation et de Recherche (UFR) de Biosciences
10	KOUAMEN' Guessan François	Université de Cocody	Unité de formation et de Recherche (UFR) de Biosciences
11	DJAMALA Mathieu	Ministère du Cadre de vie et de l'Environnement	Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)
12	KOUASSI N'Dri	Ministère des Mines et de l'Energie	Bureau des Economies d'Energie
13	TRAORE Lamine	Ministère des Mines et de l'Energie	Bureau des Economies d'Energie
14	GBIKPI Pascal	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales	Direction de la Planification et de la Programmation (DPP)
15	ZEGBE Kouamé	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales	Direction de la réglementation et du Foncier Rural (DRFR)
16	EGNANKOU Wadja	Université de Cocody	SOS Forêt
17	PEDIA Patrick	Ministère du Cadre de vie et de l'Environnement	Projet Stratégie et Plan d'Action National sur la Diversité Biologique
18	KEDI Richmond		Institut National de la Statistique
19	KOFFI Kouassi Antoine	Primature	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement